

TRAITEMENT D'URGENCE D'UNE RECLAMATION

Liste de personnes spécialement habilitées

En application de l'article 6 de la procédure d'urgence de traitement d'une réclamation, le Bureau exécutif de la C.F.B.F. a procédé à l'habilitation des personnes ci-dessous :

- Monsieur Stéphane Binot, Directeur Sportif
- Madame Nelly Blot,
- Monsieur Lionel Chavanne,
- Monsieur Didier Lejeune,
- Monsieur Michel Marguery.

